

**CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON**  
**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**  
**Du 6 novembre 2012**

Date de convocation : 2 novembre 2012

Nombre de Conseillers : 17

En exercice : 17    Présents : 15    Procurations : 2    Pour : 11    Contre :    Abstention : 6

L'an deux mille douze, le 6 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS: Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Jean-Jacques CLAVERIE, Bruno FRECHOU, Nicolas BUZY-VIGNAU, Marc CANTON, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Bernadette DOURROM, Jean GASSIE, Guy LABARRERE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET, Pierre SAUBATTE

ABSENTS :

EXCUSES: Laurent AUBUCHOU, Pierre DABAN

PROCURATIONS: de Laurent AUBUCHOU à Marc CANTON et de Pierre DABAN à Jean-Jacques CLAVERIE

Secrétaire de séance : Marie-Gabrielle MONSET

Le Procès Verbal du 4 octobre 2012 est approuvé à la majorité de 11 voix pour et 6 abstentions.

**1) Emprunt acquisition Pétrique-Tambourré: *adopté 11 voix et 6 abstentions***

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 octobre 2012, relative au financement de l'acquisition de la propriété Pétrique-Tambourré. Après avoir consulté plusieurs établissements bancaires, il est décidé de contracter, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, un prêt de deux cent trente mille euros (230 000 euros) dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Taux effectif global**

- Taux d'intérêt annuel : 4.92%
- Frais fiscaux : 0
- Frais de dossier : 800€
- Taux effectif global : 4.92725% l'an
- Taux effectif global en fonction de la périodicité trimestrielle : 1.2431%

**Conditions de remboursement**

- Périodicité trimestrielle
- Nombre d'échéances : 60
- jour de l'échéance retenu le : 5
- Montant des échéances : 59 de 5 445.75€ et 1 de 5 442.95€

**2) Travaux pont de Cassagne: *adopté à l'unanimité***

Des signes d'usure du pont de Cassagne sur le Bézé nécessitent une intervention pour protéger les piles. La dépense estimée à 20 000 € peut faire l'objet de subvention de l'Etat ou du Conseil Général. Le Maire est autorisé à engager les travaux et demander les subventions.

**3) Décision modificative: *adopté à l'unanimité***

Cette décision modificative est rendue nécessaire par l'ouverture de deux programmes qui n'étaient pas prévus au budget 2012 :

- programme portant sur 230 000 € pour l'achat de la propriété Pétrique-Tambourré ; le coût de l'acquisition est compensé en recettes par la réalisation d'un emprunt.
- programme pour les travaux de renforcement et de sécurisation du pont de Cassagne. Le coût estimé de 20 000 € est compensé par des virements de crédit.

**4) Dissolution du Syndicat Intercommunal du CES de Nay: *adopté à l'unanimité***

Créé en 1972, lors de la construction du Collège Henri IV de Nay, ce syndicat n'a plus aujourd'hui d'activité. Sa dissolution proposée par M. le Préfet est approuvée.

**5) Adhésions au Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau: *adopté à l'unanimité***

M. le Maire informe que des collectivités suivantes sont candidates à l'adhésion au Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau : les communes d'Arthez d'Asson, de Bruges-Capbis-Mifaget, Igon et Nay. Les communes de Bosdarros, Gan, Jurançon, Mazères-Lezons, Narcastet, Rontignon et Uzès. Le Conseil Municipal accepte ces adhésions à compter de 2013.

**6) Indemnité de conseil au Receveur Municipal: *adopté à l'unanimité***

Le Conseil Municipal décide d'allouer au Receveur Municipal à compter du 1er mars 2012, l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an. La commune peut en effet faire appel au concours de M. Bergeroo-Campagne, comptable du Trésor, pour des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Cette indemnité sera acquise pour la durée du mandat du Conseil Municipal.

**Questions diverses**

Le conseil municipal sera convoqué en séance plénière pour évoquer le devenir du cabinet médical.

Elargissement du CD 126 : les propriétaires ne voulant pas céder du terrain, une DUP pourrait elle être envisagée par le Conseil Général ? J.M. Clos demande que le revêtement soit refait. Une limitation de vitesse serait judicieuse.